

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15
en exercice : 14

**EXTRAIT DU PROCÈS- VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres présents : 12
Membres absents : 2
Procurations : 0

Séance du 07 avril 2022

Sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL – Maire

Membres présents :

MM Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Mmes Audrey FROEHLICH - Mylène FAUL – M
Gérard MICHEL - Mme Marie-Françoise CHIROL - MM Philippe PIERRON - Frédéric
SCHERRER - Yannis BLAISE - Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN

Absent excusé : Damien GUENAIRE

Absent : Jonathan WEIBEL

Secrétaire de séance : Philippe PIERRON

PREMIERE SEANCE

N° 2022D0704-01

Objet : Approbation du Compte administratif 2021 Budget général de la Commune

Après présentation du compte administratif et après que Madame la Maire ait quitté la salle des débats, Monsieur le Président de la Commission des Finances invite les membres du conseil municipal à approuver les **résultats de l'exercice 2021 du budget général** qui se présentent comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses :	621 999,80 €
Recettes :	701 184,37 €
soit un excédent de	79 184,57 €

Section INVESTISSEMENT

Dépenses :	142 202,48 €
Recettes :	186 441,63 €
soit un excédent de	44 239,15 €

Le compte administratif M14, après délibération, est voté par :
11 voix pour.

COMMUNE DE NIDERVILLER

N° 2022D0704-02

Objet : Approbation du Compte administratif 2021 Service EAU

Après présentation du compte administratif et après que Madame la Maire ait quitté la salle des débats, Monsieur le Président de la Commission des Finances invite les membres du conseil municipal à approuver les **résultats de l'exercice 2021** qui se présentent comme suit :

Section d'Exploitation :

Dépenses :	147 064,77 €
Recettes	154 630,46 €
soit un excédent de	7 565,69 €

Section Investissement :

Dépenses :	20 504,86 €
Recettes :	108 372,56 €
soit un excédent de	87 867,70 €

Le compte administratif M49, après délibération, est voté par 11 voix pour.

N° 2022D0704-03

Objet : Comptes de gestion 2021 – Budget général Commune M14

Madame la Maire soumet au Conseil Municipal, le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier de la Commune.

Ces écritures comptables étant identiques au compte administratif 2021, le conseil municipal, après avoir consulté les comptes et délibéré,

Le compte de gestion 2021 M14 est approuvé par 12 voix.

N° 2022D0704-04

Objet : Approbation compte de gestion 2021 – Budget général Service EAU M49

Madame la Maire soumet au Conseil Municipal, le compte de gestion du Service EAU dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier de la Commune.

Ces écritures comptables étant identiques au compte administratif 2021, le conseil municipal, après avoir consulté les comptes et délibéré,

- approuve le compte de gestion 2021 du Service EAU.

Le compte de gestion 2021 M49 est approuvé par 12 voix.

COMMUNE DE NIDERVILLER

N° 2022D0704-05

Objet : **Affectation du résultat de l'exercice 2022 Commune M14**

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2021, le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de clôture 2020 :

Fonctionnement	118 375,03 €
Investissement	- 122 825,97 €

Résultat de l'exercice 2021 :

Fonctionnement	79 184,57 €
Investissement	44 239,15 €

Résultat de clôture 2021 :

Fonctionnement	197 559,60 €
Investissement 001	- 78 586,82 €

Affectation :

Affectation compte 001 (D.I.)	78 586,82 €
Affectation compte 002 (R.F.)	118 972,78 €
Affectation 1068	78 586,82 €

Délibération approuvée à 12 voix.

N° 2022D0704-06

Objet : **Affectation du résultat de l'exercice 2021 du Service Eau M49**

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultat clôture 2020

Fonctionnement :	48 379,40 €
Investissement :	- 17 499,87 €

Résultat de l'exercice 2021

Fonctionnement :	7 565,69 €
Investissement :	87 867,70 €

Résultat clôture 2021

Fonctionnement :	55 945,09 €
Investissement :	70 367,83 €

Affectation :

Compte 1068	0
Compte 002 (R.F.)	55 945,09 €
Compte 001 (R.I.)	70 367,83 €

Délibération approuvée à 12 voix pour.

COMMUNE DE NIDERVILLER

SECONDE SEANCE :

N° 2022D0704-07

Objet : Budget primitif Commune M14 Exercice 2022

Sous la présidence de Madame la Maire, Monsieur le Président de la Commission des Finances présente aux membres du conseil municipal, le Budget Primitif Commune qui s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de fonctionnement :	805 192,78 €	805 192,78 €
Section d'investissement :	288 448,82 €	288 448,82€

Après en avoir délibéré, le budget Commune M14 a été voté par chapitre.

Votée à 6 voix pour, 2 contre, 4 abstentions.

N° 2022D0704-08

Objet : Budget primitif « Service eau » Exercice 2022

Sous la présidence de Madame la Maire, Monsieur le Président de la Commission des Finances présente aux membres du conseil municipal, le Budget Primitif Eau qui s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'exploitation :	210 695,09 €	210 695,09 €
Section d'investissement :	74 400,00 €	145 362,92 €

Délibération approuvée à 10 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

N° 2022D0704-09

Objet : Vote des taxes communales 2022

Pour rappel, à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État.

En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département est transféré aux communes.

Les taux 2020 étaient de :

TH :	13,72 %
TFPB :	8,58 %
TFPNB :	46,56 %

Le taux transféré départemental 2020 étant de 14,26 %, il s'ajoute au taux communal du foncier bâti de 8,58 %, soit 22,84 %. Délibération prise au titre de 2021.

Sur proposition de Madame la Maire, le conseil municipal décide **de ne pas augmenter les taxes communales pour l'année 2022.**

Elles se répartissent donc comme suit :

	<u>Taux 2021 :</u>	<u>Taux 2022 :</u>
- Foncier bâti	22,84 %	22,84 %
- Foncier non bâti	46,56 %	46,56 %

COMMUNE DE NIDERVILLER

Délibération approuvée à 11 voix pour, 1 abstention.

N° 2022D0704-10

Objet : Conditions particulières de location du Complexe de Salles auprès des Associations nidervilloises

Afin de soutenir les associations du village, Madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre en place des tarifs et conditions particulières dont seules les Associations à but non lucratif ayant leur siège à Niderviller et reconnues par la Commune pourraient bénéficier. Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs des associations selon le barème ci-dessous.

Délibération adoptée à 11 voix pour, 1 abstention.

N° 2022D0704-11

Objet : Convention pour le versement d'un fonds de concours par la CCSMS

Madame la Maire expose que par délibération n° 2021-143 en date du 28 octobre 2021, le Conseil Communautaire a décidé d'octroyer un fonds de concours au titre de l'année 2021 aux communes membres. Pour la commune de Niderviller, ce fonds s'élève à 1 561 €.

La délibération prévoit également un partage conventionnel de la Taxe d'Aménagement pour les nouvelles implantations sur les ZAE (convention)

Le versement de ce fonds de concours et le reversement de la taxe d'aménagement sur les zones dont la CCSMS est propriétaire doivent faire l'objet de conventions entre la commune et la CCSMS.

Délibération approuvée par 10 voix pour, 2 abstention.

N° 2022D0704-12

Objet : Constitution de dossiers de subventions : Vidéo surveillance

Madame La Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de video surveillance. En effet, le village connaissant une augmentation des actes de malveillance, incivilités, le conseil municipal souhaite s'engager dans le déploiement de la vidéo surveillance sur le village.

Le montant de l'opération s'élèverait à 29 336,33 € HT soit 35 203,60€ TTC.

La somme a été inscrite à la section investissement du budget communal 2022.

La subvention de la Région grand Est représenterait 50 % du montant HT, soit 14668,16 €.

Les membres du Conseil Municipal approuvent le projet et autorisent Madame La Maire à mener les actions de constitution de dossiers de subvention à la région Grand Est, et à signer tout document correspondant.

Délibération non adoptée 5 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention.

N° 2022D0704-13

COMMUNE DE NIDERVILLER

Objet : Constitution de dossiers de subventions : Renouvellement de l'aire de jeux

Madame La Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de renouvellement de l'aire jeux.

Le montant de l'opération s'élèverait à 23 333,33 € HT soit 28 000 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal approuvent le projet et autorisent Madame La Maire à mener les actions de constitution de dossiers de subvention et à signer tout document correspondant auprès des partenaires sollicités : la Région Grand Est, la CAF, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Délibération approuvée à 11 voix pour, 1 abstention.

N° 2022D0704-14

Objet : Constitution de dossiers de subventions : Aménagement d'un bâtiment communal

Madame La Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'amélioration des locaux du foyer en faveur d'un aménagement à caractère social.

Le montant de l'opération s'élèverait à 8 333,33 € HT 10 000 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal approuvent le projet et autorisent Madame La Maire à mener les actions de constitution de dossiers de subvention et à signer tout document correspondant auprès de la CAF.

Délibération approuvée à 10 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

N° 2022D0704-15

Objet : Constitution de dossiers de subventions : Étude diagnostique réseau d'eau

Madame la Maire expose que la CCSMS propose aux communes une étude mutualisée de diagnostic du réseau d'eau et a mandaté la MATEC pour la réalisation de cette étude.

Ce diagnostic permettrait à la commune d'avoir une visibilité de l'état du réseau et sur les travaux à effectuer à court, moyen et long termes.

Pour la commune de Niderviller, l'étude représente un montant de 42 425,80€ HT soit 50 910€ TTC.

La somme est inscrite à la section investissement du budget eau.

La MATEC est chargée de monter le dossier de subvention auprès de l'agence de l'eau.

Les membres du Conseil Municipal approuvent le projet et autorisent Madame La Maire à mener les actions de constitution de dossiers de subvention et à signer tout document correspondant

Délibération approuvée à 9 voix pour , 1 voix contre, 2 abstentions.

COMMUNE DE NIDERVILLER

Délibérations :

SOMMAIRE

- ▶ Délibération **n°2022D0704-01**
Approbation du Compte administratif 2021 Budget général de la Commune
- ▶ Délibération **n°2022D0704-02**
Approbation du Compte administratif 2020 Service EAU
- ▶ Délibération **n°2022D0704-03**
Approbation du Compte de gestion 2021 – Budget général Commune M14
- ▶ Délibération **n°2022D0704-04**
Approbation du Compte de gestion 2021 – Budget général Service EAU
- ▶ Délibération **n°2022D0704-05**
Affectation du résultat de l'exercice 2022 Commune M14
- ▶ Délibération **n°2022D0704-06**
Affectation du résultat de l'exercice 2021 du Service Eau
- ▶ Délibération **n°2022D0704-07**
Budget primitif Commune M14 Exercice 2022
- ▶ Délibération **n°2022D0704-08**
Budget primitif « Service eau » Exercice 2022
- ▶ Délibération **n°2022D0704-09**
Vote des taxes communales 2022
- ▶ Délibération **n°2022D0704-10**
Conditions particulières de location du Complexe de Salles auprès des Associations nidervilloises
- ▶ Délibération **n°2022D0704-11**
Convention pour le versement d'un fonds de concours par la CCSMS
- ▶ Délibération **n°2022D0704-12**
Constitution de dossiers de subventions : Vidéo surveillance
- ▶ Délibération **n°2022D0704-13**
Constitution de dossiers de subventions : Renouvellement de l'aire de jeux
- ▶ Délibération **n°2022D0704-14**
Constitution de dossiers de subventions : Aménagement d'un bâtiment communal
- ▶ Délibération **n°2022D0704-15**
Constitution de dossiers de subventions : Étude diagnostic réseau eau

COMMUNE DE NIDERVILLER

Tableau des signatures

Membres présents à la séance	Signature	Motif de l'absence de signature
BUSCHEL Marie-Véronique		
HENRY Fabien		
FROEHLICH Audrey		
FAUL Mylène		
POIROT Mathieu		
MICHEL Gérard		
CHIROL Marie-Françoise		
PIERRON Philippe		
SCHERRER Frédéric		
BLAISE Yannis		
GUENAIRE Damien	Absent excusé	
FRISSEON Marine		
ZIMMERMANN Marjorie		
WEIBEL Jonathan		